

MODIFICATION DE LA CIRCONSCRIPTION TERRESTRE PORTUAIRE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil Municipal que par courrier du 12 mai 2022, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque a sollicité une modification du périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) afin de sortir d'anciens terrains portuaires acquis en 2015 par l'institution communautaire.

Par un courrier du 4 octobre 2023, le Président du Directoire du Port de Dunkerque a fait part de sa demande de révision du domaine portuaire à Monsieur le Préfet de Région.

Les principes retenus pour la présente demande de modification de la circonscription portuaire sont :

- Sortir les terrains dont le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) n'est pas/plus propriétaire ou dont le transfert de propriété est envisagé à l'avenir et qui ne représentent pas d'intérêt stratégique pour le développement du GPMD,
- Entrer les terrains acquis par le GPMD et les terrains non propriété du GMPD, mais dont l'acquisition pourrait intéresser essentiellement de par la continuité avec la circonscription existante.

Seule la circonscription portuaire terrestre est modifiée et non la circonscription portuaire terrestre maritime. La proposition de modification, sur la base des principes précédents, conduit à sortir une surface de 290,9 ha de la circonscription portuaire terrestre pour une surface entrant de 122,6 ha.

Parmi les 290,9 ha « sortants » de la circonscription portuaire terrestre :

- 223,3 ha correspondent à des terrains dont le GMPD n'est plus /pas propriétaire ;
- 67,6 ha correspondant à des terrains encore propriété du GPMD mais dont le transfert de propriété est envisagé (essentiellement des infrastructures ferroviaires et des bassins canaux).

Parmi les 122,6 ha « entrants » dans la circonscription portuaire terrestre :

- 79,2 ha correspondent à des terrains appartenant au GPMD ;
- 43,4 ha correspondent à des parcelles esseulées dans la circonscription ou contiguës à celle-ci, en UIP ou N, qui présentent un intérêt pour une acquisition éventuelle.

Les modifications concernent les Communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Grande-Synthe, Mardyck, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Pol-Sur Mer et Saint Georges sur l'Aa.

Monsieur le Préfet de Région a émis un avis favorable au projet de modification terrestre portuaire sous réserve de consulter la Communauté Urbaine de Dunkerque et les collectivités concernées.

Par un courrier du 11 octobre 2023, le Président du Directoire du Port de Dunkerque a fait part à la Ville de son projet de modification terrestre du domaine portuaire.

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 13 Décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h23, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme GENEVET jusqu'à 18h23,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFROUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Conformément à l'article R.5312-3 du Code des Transports, l'avis des collectivités doit être transmis dans un délai de deux mois.

La Commission Extra-Municipale « Travaux – Aménagement et Accessibilité » a émis un avis un avis favorable sous les réserves suivantes :

- Faire sortir du périmètre le restaurant « La table des Iles » ;
- Que les parkings relais rendus nécessaires par l'industrialisation soient dans le périmètre de l'OIN.

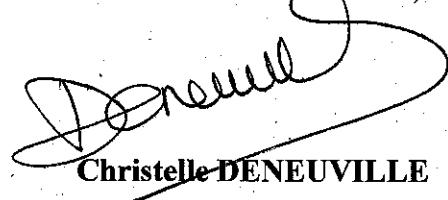
Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable assorti des remarques émises par la commission.

Le Conseil Municipal :

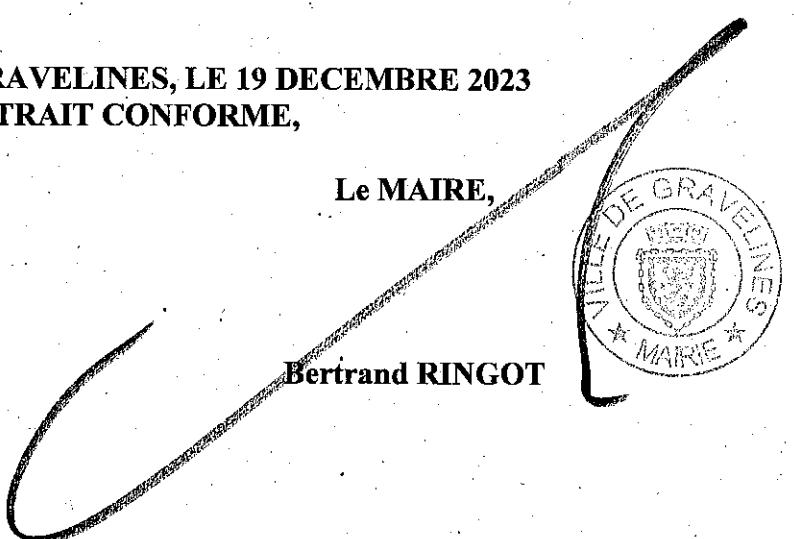
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Emet un avis favorable sous les réserves suivantes :
 - Faire sortir du périmètre le restaurant « La table des Iles » ;
 - Que les parkings relais rendus nécessaires par l'industrialisation soient dans le périmètre de l'OIN.
- **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**FAIT ET DELIBERE À GRAVELINES, LE 19 DECEMBRE 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 22 DEC. 2023.

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 DEC. 2023

